



CISALB  
42 rue du Pré Demaison  
73000 CHAMBERY

Délibération **018-20**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU COMITE SYNDICAL**

**Date de convocation :** 13/05/2020

L'an deux mille vingt, le mardi 19 mai à 16h30, les membres du comité intersyndical pour l'assainissement du lac du Bourget, légalement convoqués, se sont réunis au siège du CISALB.

Conformément à l'ordonnance 2020-391 du 1<sup>er</sup> avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales, et notamment son article 2, les collectivités délibèrent valablement lorsque le tiers de leurs membres en exercice est présent. Un membre peut être porteur de deux pouvoirs.

**Nombre de délégués en exercice :** 14

Présents : 5  
Pouvoirs : 3  
Votants : 8  
Majorité : 08  
Abstention : 00

**Présents :**

	<b>Délégué(e)s titulaires</b>	<b>Délégué(e)s suppléant(e)s</b>
Cœur de Chartreuse		
Cœur de Savoie		
Grand Annecy		
Grand Chambéry	Luc BERTHOUD, Michel DANTIN, Philippe GAMEN	
Grand Lac	Robert AGUETTAZ, Marie-Claire BARBIER	
Rumilly Terre de Savoie		

**Pouvoirs :** Philippe LANÇON donne pouvoir à Robert AGUETTAZ  
Eudes BOUVIER donne pouvoir à Marie Claire BARBIER  
Jean Maurice VENTURINI donne pourvoir à Michel DANTIN

**Secrétaire :** Robert AGUETTAZ

**Excusés :** Néant

**Assistaient à la réunion :** Renaud JALINOUX (CISALB)



Réunion du **19 mai 2020**

Délibération **018-20**

## **Finances**

Compte de gestion 2019

Le **comité syndical** :

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant la conformité du compte de gestion 2019,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2019 au 31 décembre 2019,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2019 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Le Président

  
Michel DANTIN

Acte certifié exécutoire

Affiché le 09/06/2020